



Fédération Française
de Spéléologie

Commission enseignement
Ecole Française de Spéléologie

Procédure de demande d'aide à la formation initiateur

La procédure est très simple : merci de la respecter dans la forme et les délais

La demande peut être faite :

- au plus tôt avant le stage en retournant le document de demande par mail ou en informant par mail ou téléphone le responsable de vos intentions.
- au plus tard dans les 15 jours qui suivent la fin de votre stage.

Pour le règlement :

- Si demande préalable, renvoyer le document correctement renseigné et signé, accompagné de l'attestation de stage remise par le responsable. Les documents doivent être retournés **avant le 31 décembre de l'année du stage, aucun remboursement ne pourra être effectué après cette date.**

- Si demande après stage, renvoyer le document correctement renseigné et signé, accompagné de l'attestation de stage remise par le responsable. Envoyer le dossier dans les 15 jours qui suivent le stage. **Tout dossier hors délai ne sera pas recevable.**

L'ensemble du dossier est à envoyer à l'adresse ci-dessous.

Le remboursement est effectué par l'EFS, par chèque et expédié à l'adresse indiquée sur le formulaire de demande.

Dans le cas d'une demande tarif groupe sur des stages différents, le remboursement prendra effet suite au dernier stage effectué par le dernier candidat du groupe.

Adresse d'expédition des dossiers

Dominique Dorez

Comité départemental de spéléologie des Pyrénées Atlantiques
Centre départemental Nelson Paillou, 12 rue du professeur Garrigou Lagrange
64000 PAU

d.dorez@wanadoo.fr



École Française
de Spéléologie



Document à compléter et à retourner au plus tôt au responsable mentionné en bas du document.

Demande : (cocher la formule souhaitée, ces offres ne sont pas cumulables entre elles)

2 initiateurs par club.

Concerne les stagiaires, inscrits à un stage de formation d'initiateur fédéral, et faisant partie d'un club sans breveté fédéré ou d'un club comptant plus de 15 membres avec un seul breveté fédéré. Réduction de **100 euros** sur le coût total du stage.

Jeunes initiateurs.

Concerne les stagiaires, inscrits à un stage de formation d'initiateur fédéral, et âgés de moins de 26 ans à la date du stage. Réduction de **100 euros** sur le coût total du stage.

Tarif groupe initiateurs.

Deux membres ou plus du même club inscrit au même stage d'initiateur fédéral ou participant à un stage initiateur fédéral sur la même année civile (informer du nom et du lieu du stage des autres candidats). Réduction de **100 euros** sur le coût du stage pour chacun.

Initiatrice

Concerne les candidates inscrites à un stage initiateur fédéral. Réduction de **100 euros** sur le coût total du stage.

Candidat :

Nom :	Prénom :	N° FFS :
Adresse :		CP/Ville :
Téléphones :	Email :	

Stages :

Dates :	Lieu :
Responsable :	Coût du stage :

Montant d'autres aides financières obtenues :

Club :	CDS :	CSR :
--------	-------	-------

Règlement : *il vous sera envoyé, à l'adresse ci-dessus une fois le stage effectué et à réception de votre attestation de présence et de paiement (pour les stages de fin d'année avant le **31 décembre**). Si l'ordre et l'adresse pour le règlement sont différents des renseignements ci-dessus merci de préciser.*

Ordre :
Adresse :

Date :

Signature :

Responsable EFS

Dominique DOREZ
CDS 64
Centre départemental
Nelson Paillou
12 rue du professeur
Garrigou Lagrange
64000 PAU

06.83.26.76.58

d.dorez@wanadoo.fr

Partie réservée pour l'EFS.

Bon pour accord le

Signature

Partie réservée à la trésorerie.

Règlement établi le : _____

Chèque n° _____

Montant : _____

CRONO :

Code analytique :